

Planification et suivi de la logistique durable

Liste de contrôle en matière d'environnement

Cette série de questions peut être utilisée comme une liste de contrôle pour cibler les domaines clés à prendre en considération dans le secteur humanitaire :

- Quels risques environnementaux les activités de votre organisation présentent-elles ?
- Les matériaux que vous utilisez représentent-ils un danger pour l'environnement, le personnel ou les bénéficiaires ?
- Connaissez-vous l'impact sur l'environnement du matériel (y compris son élimination) et des services que vous fournissez ?
- Connaissez-vous la quantité ou le type de déchets que vous produisez ?
- Savez-vous comment ces déchets sont éliminés ou quel en est le coût ?
- Votre organisation utilise-t-elle la méthode la plus rentable pour maîtriser ou éliminer le risque de pollution ?
- L'adoption de méthodes alternatives pour maîtriser ou éliminer le risque de pollution présente-t-elle des bénéfices cachés tels qu'une plus grande efficacité, ou même des occasions commerciales directes (par exemple utilisation commerciale des déchets) ?
- Connaissez-vous les normes et la législation environnementales en vigueur dans le pays dans lequel vous intervenez ?
- Quel dispositif avez-vous mis en place pour surveiller le respect de la législation environnementale ?
- La direction générale s'engage-t-elle activement à veiller à ce qu'une attention appropriée soit accordée aux aspects environnementaux dans votre organisation ?
- Pourriez-vous améliorer votre image environnementale auprès des donateurs et des collaborateurs ?
- Mettez-vous en valeur vos performances environnementales auprès des donateurs ?

Systèmes de management environnemental (SME)

Les activités de logistique et de transport ont été définies comme ayant une incidence majeure sur l'environnement. Par conséquent, les autorités ont commencé à élaborer une législation consistante, tant au niveau national qu'international. Les objectifs d'amélioration des performances environnementales ont été établis par la communauté internationale à travers une série de réunions et d'accords internationaux, du Sommet de la Terre de Rio en 1992 à l'adoption des objectifs de développement durable lors de la conférence Rio+20 en 2015, en passant par les réunions relatives au changement climatique dans le cadre du Protocole de Kyoto, notamment l'Accord de Paris. Les accords internationaux qui présentent un intérêt particulier pour le personnel chargé de la logistique comprennent les conventions de Bâle-Rotterdam-Stockholm sur la gestion des déchets, le Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone (concernant des substances telles que les gaz de climatisation) et la Convention de Minamata sur l'élimination progressive du mercure.

La meilleure façon de gérer les incidences environnementales consiste à recourir à une approche systématique qui aide les organisations à comprendre tous leurs impacts et à les traiter dans une sorte d'ordre de priorité. L'outil le plus courant est le système de management environnemental (SME), dont l'approche la plus connue est décrite dans la série de normes 14000 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). La famille de normes ISO 14000 traite de divers aspects du management environnemental et a été adoptée par plus de 300 000 organisations dans le monde. Les trois premières normes portent sur les

systèmes de management environnemental (SME).

- [ISO 14001:2015](#) Exigences et lignes directrices pour un SME.
- [ISO 14004:2016](#) Lignes directrices générales pour la mise en application.
- [ISO 14005:2019](#) Lignes directrices pour une approche souple de la mise en œuvre par phases.

Les autres normes et lignes directrices de cette famille traitent d'aspects environnementaux spécifiques, notamment :

- Étiquetage.
- Évaluation des performances.
- Analyse du cycle de vie.
- Communication et audit.

Ces normes fournissent un cadre pour la gestion des questions environnementales plutôt qu'elles n'établissent des exigences de performance. Le processus commence par l'engagement de la direction générale et la conception d'une politique environnementale et aboutit aux résultats suivants :

- Documentation des incidences environnementales, établissement de priorités entre elles et d'objectifs d'amélioration.
- Prise de conscience.
- Planification de la méthode pour respecter les obligations des parties prenantes (y compris les exigences légales) et les objectifs.
- Mise en œuvre (y compris contrôles opérationnels).
- Formation du personnel et communication avec celui-ci.
- Vérification de la documentation pertinente.

Suivi

Une fois le SME mis en place, il fait l'objet d'un suivi formel par un processus d'audit qui permet de repérer les objectifs non atteints, les procédures non respectées ou les nouvelles procédures nécessaires, ainsi que de décrire les mesures correctives requises pour garantir que le SME réalise ses objectifs. Les responsables sont tenus de s'engager dans ce processus et d'examiner régulièrement les performances du système. L'examen des performances peut entraîner la modification ou la mise à jour de la politique ou des objectifs, à la lumière des rapports d'audit ou des changements de situation. Ce processus doit encourager un engagement en faveur de l'amélioration continue de la gestion environnementale et assurer que l'organisation ne risque pas d'échouer en matière de respect de ses obligations légales et morales.

Mesure des performances

Les organisations dotées d'un système de management environnemental tentent de surveiller leurs performances, des mesures simples étant par exemple les suivantes :

- Volume de carburant utilisé pour le déroulement d'une intervention sur une période définie, notamment :
 - Fonctionnement des véhicules.
 - Fonctionnement des générateurs.
 - (Si possible) carburant utilisé par les prestataires de transport tiers.
- Entretien et réparation appropriés de l'équipement, notamment :
 - Suivi des performances changeantes/dégradées des générateurs et des véhicules.

- Suivi de la consommation des équipements dépendants/de soutien (pneus, filtres, etc.).
 - Élimination appropriée des huiles et lubrifiants usagés.
- Utilisation appropriée du transport, notamment :
 - Éviter d'envoyer des navires vides ou partiellement chargés.
 - Partage des ressources de transport avec d'autres organismes.
 - Compréhension des besoins en matière de transport international, en particulier les articles transportés par voie aérienne.
- Établissement d'objectifs de réduction des déchets, notamment :
 - Réduction au minimum de la détérioration et de la péremption des articles stockés.
 - Réduction des exigences en matière d'emballage des articles de secours.
 - Élimination respectueuse de l'environnement des produits de base périmés.
 - Garantie d'un plan d'élimination approprié pour tous les articles.